

MCPHY ENERGY

Société Anonyme

1115, route de Saint-Thomas

La Riétière

26190 La Motte-Fanjas

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 17 juin 2021

33^{ème} résolution

SARL Audit Eurex
Technosite Altéa
196, rue Georges Charpak
74100 Juvigny

Deloitte & Associés
6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

MCPHY ENERGY

Société Anonyme
1115, route de Saint-Thomas
La Riétière
26190 La Motte-Fanjas

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée générale mixte du 17 juin 2021
33^{ème} résolution

A l'Assemblée générale de la société MCPHY ENERGY,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société (la « Société ») et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (les « AGA 2021 »), au profit des salariés de la Société et des sociétés liées à la Société telles que définies à l'article L. 225-197-2 du code de commerce et des mandataires sociaux de la Société répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1, II et par l'article L. 22-10-59 du code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total des actions pouvant être attribuées en vertu de la présente autorisation ne pourra être supérieur à 251 238, étant précisé que :

- le nombre d'actions susceptibles d'être attribuées aux dirigeants mandataires sociaux de la Société à chaque décision d'attribution du Conseil d'administration ne pourra représenter plus de 125 619 actions, tel que constaté au jour de ladite décision par le Conseil d'administration, ce plafond s'imputant sur le plafond ci-dessus ;
- le montant nominal des augmentations du capital résultant de ces attributions d'actions gratuites s'imputant sur le plafond global de 30 148,56 euros fixé dans la 36^{ème} résolution de la présente Assemblée.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à compter de la présente Assemblée, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Juvigny et Paris-La Défense, le 27 mai 2021

Les commissaires aux comptes

SARL Audit Eurex

Deloitte & Associés



Philippe TRUFFIER

Hélène DE BIE